

# LATECOERE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 536 195,35 euros  
Siège social : 135, rue de Périole, 31500 Toulouse  
572 050 169 R.C.S. Toulouse

## AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

### Incorporant par référence le Rapport financier semestriel au 30 juin 2023



Cet amendement au document d'enregistrement universel 2022 de Latecoere a été déposé le 30 octobre 2023 auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel 2022 de Latecoere peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

Le présent amendement (l'« **Amendement** ») actualise et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'AMF le 23 juin 2023 sous le numéro D.23-0514 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2022** » ou « **DEU 2022** ») et le rapport financier semestriel 2023 en date du 19 septembre 2023 (le « **Rapport Financier Semestriel 2023** »).

Une table de correspondance est fournie dans le présent Amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.

Dans l'Amendement, « **Latecoere** » et la « **Société** » désignent la société Latecoere et le « **Groupe** » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.

Le Document d'Enregistrement Universel 2022 ainsi que l'Amendement y afférent sont disponibles sur le site internet de Latecoere ([www.latecoere.aero](http://www.latecoere.aero)) ainsi que sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# SOMMAIRE

REMARQUES GENERALES .....	3
1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022 .....	4
2. FACTEURS DE RISQUE.....	8
3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	9
4. COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS ET RAPPORT D'ACTIVITES .....	11
5. PERSPECTIVES ET PREVISIONS.....	12
6. NOTES COMPLEMENTAIRES AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022 .....	14
7. PERSONNE RESPONSABLE .....	15
8. TABLE DE CONCORDANCE .....	17

## REMARQUES GENERALES

Le présent Amendement contient des indications sur les perspectives et prévisions du Groupe. Ces informations ne doivent pas être interprétées comme des garanties de performance futures. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, ces perspectives et prévisions pourraient être affectés par la réalisation de tout ou partie des facteurs de risque décrits au chapitre 2 « *Facteurs de risque et contrôle interne* » du Document d'Enregistrement Universel 2022 tel que modifié par le présent Amendement.

Les informations prospectives mentionnées dans l'Amendement ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa publication. À l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable, le Groupe ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations prospectives afin de refléter tout changement dans ses objectifs ou dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels elles sont fondées. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel en évolution permanente. Il peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des conséquences significativement différentes de celles mentionnées dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une prévision ou garantie de résultats réels. En outre, ces informations prospectives pourraient être affectées par la réalisation de tout ou partie des facteurs de risques décrits au chapitre 2 « *Facteurs de risques et contrôle interne* » du Document d'Enregistrement Universel 2022 tel que modifié par le présent Amendement.

## **1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022**

*Les éléments ci-dessous visent à mettre à jour les sections 1.2.3 « Plan d'Action », 1.2.4 « Stratégie d'innovation au service de la prochaine génération d'avions », 1.3. « Une offre Globale » ainsi que les sections 6.4 « Actionnariat » et 6.6 « Informations complémentaires concernant le capital » du Document d'Enregistrement Universel 2022.*

### **Vente : Latecoere finalise la vente à Bombardier de ses activités de câblage électrique et de systèmes d'interconnexion à Querétaro (Mexique)**

Le 3 juillet 2023, Latecoere a confirmé, à la suite de la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives à la conclusion de l'accord, la finalisation au 30 juin 2023 de la vente à Bombardier de son activité de câblage électrique et de systèmes d'interconnexion à Querétaro, au Mexique.

### **Assemblée générale annuelle du 26 juillet 2023**

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Latecoere s'est réunie le 26 juillet 2023, au siège social de la Société, à Toulouse, sous la présidence de M. Pierre Gadonneix, Président du Conseil d'administration.

Réunissant un quorum de 75,89%, les actionnaires ont approuvé l'ensemble des résolutions à l'exception de la résolution n°7 relative à l'approbation de conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues avec un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société. Parmi les résolutions adoptées figurent notamment :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et l'affectation du résultat correspondant ;
- l'approbation de conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 du Code de commerce conclues avec le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la Société ;
- la nomination de M. Thierry Mootz en qualité d'administrateur ;
- le renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Caroline Catoire ;
- l'approbation de la politique de rémunération 2023 des différents mandataires sociaux ;
- l'approbation des éléments de rémunération 2022 des mandataires sociaux exécutifs ;
- la nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire ;
- l'autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions ;
- plusieurs autorisations financières, dont une délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- la modification de l'article 14.1 des statuts de la Société afin de créer la fonction de censeur ;
- une délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration pour procéder au regroupement des actions ordinaires de la Société ;
- l'approbation de la création d'une catégorie d'actions de préférence et la modification corrélative des statuts de la Société.

Les résultats complets des votes sont disponibles sur le site internet de la Société <https://www.latecoere.aero/finance/informations-reglementees/>

### **Regroupement d'actions**

En application de la résolution n°37 de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société tenue le 26 juillet 2023, le Conseil d'administration a décidé, dans une délibération du 26 juillet 2023, de faire usage de la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale mixte et de fixer, conformément aux termes de celle-ci, les modalités

de mise en œuvre d'un regroupement d'actions ordinaires de la Société.

Les termes de cette opération de regroupement sont détaillés dans un avis publié au BALO le 28 juillet 2023 (Bulletin n°90). La période de regroupement a eu lieu du 16 août au 14 septembre 2023 inclus. Le 15 septembre 2023, le Directeur Général de la Société a constaté la réalisation du regroupement, aux termes duquel 10 actions ordinaires anciennes d'une valeur nominale de 0,25€ chacune ont été échangées contre 1 action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 2,50€. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires composant le capital social a été réduit de 535 650 357 actions ordinaires anciennes à 53 565 035 actions ordinaires nouvelles, admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris à compter du 15 septembre 2023, premier jour de cotation, sous le code ISIN FR001400JY13. L'indemnisation des actionnaires disposant de rompus a eu lieu du 19 septembre au 18 octobre 2023 inclus.

### **Réduction du capital**

Lors de sa réunion du 26 juillet 2023, le Conseil d'administration a décidé, sous réserve de la réalisation du regroupement d'actions, de mettre en œuvre la réduction de capital motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions ordinaires et de préférence de la Société, conformément aux termes de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale 2023 (résolution n°19).

La valeur nominale de chaque action de la Société a ainsi été ramenée de 2,50 euros (après réalisation du regroupement d'actions) à 0,01 euro par action ordinaire, et de 0,25 euro à 0,01 euro par action de préférence de la Société. Le montant de cette réduction de capital a été affecté sur le poste de « Report à nouveau » de la Société. La réduction du capital a pris effet concomitamment à la date de réalisation effective des opérations de regroupement des actions ordinaires de la Société, soit le 15 septembre 2023.

### **Publication des résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2023**

Le Groupe a publié le 19 septembre 2023 les résultats du premier semestre de l'exercice. A ce titre le Groupe a informé le marché des points clés suivants (*repris en Section 1.1. du Rapport Financier Semestriel 2023*) :

- Forte croissance du chiffre d'affaires au premier semestre 2023 de +42,9%, reflétant les montées en cadence de production et les acquisitions réalisées. Cette évolution reflète la reprise continue de l'industrie aérospatiale, qui se remet de la crise du COVID.
- De nouveaux contrats ont été signés au premier semestre 2023, notamment avec Boeing, Airbus et Hondajet, ce qui démontre une fois de plus l'importance stratégique de Latecoere pour les équipementiers de rang 1. L'inflation et les défis continus de la chaîne d'approvisionnement ont eu un impact sur l'EBITDA courant au S1-2023 de (18,4) millions d'euros ; la situation devrait s'améliorer au S2-2023 comme indiqué dans les perspectives ci-dessous.
- Latecoere continue d'investir dans sa plateforme opérationnelle et dans ses collaborateurs, créant ainsi un modèle d'entreprise plus résilient et mieux positionné pour répondre aux besoins des clients.
- Latecoere et ses parties prenantes ont convenu d'une recapitalisation complète, comprenant (i) une réduction de 183 millions d'euros de sa dette financière, (ii) une augmentation de capital garantie d'au moins 100 millions d'euros à exécuter au cours du deuxième semestre de l'année 2023 et (iii) un mécanisme de retour à meilleure fortune en faveur des prêteurs, ce qui donne à Latecoere une base solide pour tirer parti de la reprise de l'industrie.
- Bernd Kessler a été nommé administrateur non exécutif indépendant.

### **Protocole de conciliation : précisions**

La clause de retour à meilleure fortune n'aura pas d'effet dilutif sur l'actionnariat existant. Le mécanisme prévoit en effet qu'en cas de survenance de certains événements (transfert de titres représentant au moins 10% du capital ou des droits de vote de Latecoere, changement de contrôle, liquidation de la société, cession de la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs), les prêteurs bénéficient d'un engagement de SCP SKN Holding I SAS de faire en sorte que Latecoere procède au versement à leur profit d'un certain montant exclusivement en numéraire, déterminé sur

la base de la valeur incrémentale relative à l'opération concernée, et à défaut, à payer elle-même une partie de ce montant au regard de son niveau de participation dans Latecoere.

Dans le cadre du protocole signé avec les banques, les nouveaux covenants ont été déterminés pour les financements (Prêts Garantis Etat) non abandonnés.

Les engagements financiers applicables aux PGE incluent des covenants financiers engageant le Groupe à (i) présenter un niveau d'EBITDA positif au 31 décembre 2024 (ii) respecter deux niveaux de ratio de levier (dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé).

Le premier ratio de levier « Ratio 1 » sera testé sur une base semestrielle et devra être inférieur ou égal à :

- 6 au 30 juin 2025 ;
- 4 au 31 décembre 2025 ;
- 3,5 au 30 juin 2026 ; et
- 3 au 31 décembre 2026.

Un bris du Ratio 1 ne constituera pas un cas d'exigibilité anticipée, cas de défaut ou cas de défaut potentiel aux termes des PGE maintenus, à condition qu'il ne constitue pas en même temps un bris du Ratio 2 et que des obligations contractuelles complémentaires soient respectées.

Concernant le second ratio de levier « Ratio 2 », il devra être égal ou inférieur à :

- 7,0 au 30 juin 2025 ;
- 5,0 au 31 décembre 2025 ;
- 4,5 au 30 juin 2026 ;
- 3,75 au 31 décembre 2026 ; et
- 3,0 à compter du 30 juin 2027.

Par ailleurs, la BEI a décalé le calcul du ratio de levier au 30 juin 2025 avec application semestrielle pour les périodes suivantes. Le prêt de la BEI inclut également un covenant financier de trésorerie consolidée minimum de 20 M€ devant être testé chaque trimestre à partir de décembre 2023.

### **Publication clarifiant les perspectives pour 2023**

Le Groupe a publié le 12 octobre 2023 une clarification de ses perspectives pour 2023.

Conformément au communiqué de presse du 19 septembre 2023 sur les résultats du premier semestre 2023 et les perspectives du Groupe Latecoere, la Direction de la Société a confirmé sa prévision d'une croissance d'environ 35% du chiffre d'affaires annuel en 2023 et d'une amélioration de l'EBITDA courant au second semestre par rapport au premier semestre 2023.

En outre, la Société a précisé que son communiqué de presse du 24 mars 2023 sur les résultats 2022 et relatif aux perspectives de résultats pour l'exercice 2023 visant à atteindre une performance stable de l'EBITDA courant par rapport à l'année précédente, ne serait pas atteint.

### **Nouvelle direction générale**

Le Groupe a annoncé le 13 octobre 2023 la nomination de Greg Huttner au poste de directeur général du Groupe.

Greg Huttner a rejoint le groupe Latecoere en 2020 et a joué un rôle essentiel pour aider l'entreprise à traverser la crise du COVID et à rebondir alors que l'industrie s'apprête à livrer d'importantes commandes aux clients finaux. Latecoere a connu un solide début d'année, avec une croissance de 42,9 % de son chiffre d'affaires. Ce changement permettra à l'entreprise d'accélérer et de réaliser pleinement son plan visant à garantir l'augmentation de la production requise par les clients dans le cadre de la recapitalisation, qui a été annoncée avant l'été et qui est actuellement en cours.

Thierry Mootz, qui cumulait les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, continuera d'exercer les fonctions de président non exécutif du conseil d'administration à compter du 13 octobre 2023.

### **Plan d'intéressement**

A la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, devant être réalisée au cours du deuxième semestre 2023 dans le cadre du protocole de conciliation, la Société envisage de mettre en place un plan d'intéressement au profit de certains salariés et mandataires sociaux du Groupe afin de consolider les liens sur le long terme avec le nouveau management de la Société et d'aligner les intérêts des actionnaires avec ceux du management.

Ce plan d'intéressement consisterait en (i) une augmentation de capital réservée à certains salariés du Groupe au même prix de souscription que l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, soit 0,01 euro par action ordinaire (sans prime d'émission), pour un montant total qui pourrait atteindre jusqu'à environ 1 million d'euros ; cette augmentation de capital serait réalisée sur la base de la 28<sup>ème</sup> autorisation de l'assemblée générale mixte du 26 juillet 2023, et (ii) l'attribution d'actions gratuites de préférence et ordinaires de la Société à certains salariés et mandataires sociaux du Groupe sur la base de la 32<sup>ème</sup> autorisation de cette même assemblée générale. Il est prévu que ce plan d'intéressement soit mis en place d'ici la fin de l'année 2023.

## 2. FACTEURS DE RISQUE

*Les éléments ci-dessous visent à mettre à jour le chapitre 2 « Facteurs de risques et contrôle interne » du Document d'Enregistrement Universel 2022.*

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Amendement, y compris les facteurs de risques décrits ci-dessous ainsi que dans le chapitre 2 « *Facteurs de risques et contrôle interne* » du Document d'Enregistrement Universel 2022 et en section 2 « *Facteurs de risques* » du Rapport Financier Semestriel 2023, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société.

La Société a décrit les facteurs de risques auxquels elle est exposée et ils sont décrits dans le chapitre 2 « *Facteurs de risque et contrôle interne* » du Document d'Enregistrement Universel 2022 et mis à jour en section 2 « *Facteurs de risques* » du Rapport Financier Semestriel 2023 en fonction des évolutions récentes, ainsi que repris ci-dessous.

### ***Risque de liquidité***

*Latecoere maintient son niveau de liquidité pour financer ses activités courantes et ses investissements.*

*Un protocole de conciliation a été signé en juin 2023 entre la société et ses prêteurs, lequel protocole a été homologué par un jugement. Ces termes prévoient notamment une augmentation de capital d'un montant minimum de 100 millions d'euros ce qui garantit la continuité d'activité du Groupe sur les 12 prochains mois d'exercice.*

*Cet accord permettra à Latecoere de mettre en œuvre ses objectifs industriels et de confirmer son rôle central dans l'industrie aéronautique.*

Le Groupe considère ainsi que les facteurs de risques présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 et actualisés dans le Rapport Financier Semestriel 2023 restent à jour à la date du présent Amendement.

### 3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

*Les éléments ci-dessous visent à mettre à jour les sections 3.1 « Organe de direction », 3.2 « Conseil d'administration » et 3.2.4 « Les comités spécialisés du Conseil » du Document d'Enregistrement Universel 2022.*

Compte tenu de la montée en puissance de l'industrie, Latecoere a procédé à une évolution de sa gouvernance afin d'améliorer son positionnement stratégique et pleinement accompagner cette croissance post COVID. Ainsi et sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la RSE, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale annuelle du 26 juillet 2023 de nommer Thierry Mootz en tant qu'administrateur en remplacement de Pierre Gadonneix, dont le mandat arrivait à expiration en raison de l'atteinte de la limite d'âge stipulée dans les statuts de la Société. L'Assemblée générale a voté en faveur de cette nomination et le Conseil d'administration du même jour a désigné Thierry Mootz en qualité de Président du Conseil d'administration. Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont donc été réunies en la personne de Thierry Mootz.

Le Conseil d'administration a également fait évoluer la composition de ses comités de la manière suivante :

- Comité d'Audit et des Risques :
  - o Présidence : Laurence Dors, administratrice indépendante
  - o Membres : Ralf Ackermann et Helen Lee Bouygues. Pierre Gadonneix n'étant pas remplacé.
- Comité des Nominations, des Rémunérations et de la RSE :
  - o Présidence : Helen Lee Bouygues
  - o Membres : Christophe Villemin et Ralf Ackermann en remplacement de Pierre Gadonneix

Enfin, le Comité stratégique du groupe a été supprimé compte tenu de l'élaboration de la stratégie du groupe par le Conseil d'administration dans le cadre de son fonctionnement normal.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 septembre 2023 a coopté Bernd Kessler, administrateur indépendant, en remplacement de Philip Swash.

#### **Biographie de Bernd Kessler :**

*Bernd Kessler était le PDG de SRTechnics AS, un fournisseur privé de services pour les avions, les composants de systèmes aéronautiques et les moteurs (2008-2010). Il a été président-directeur général de MTU Maintenance, une filiale de MTU Aero Engines AG, un fabricant de moteurs d'avion (2004-2007), où il a joué un rôle essentiel dans l'introduction en bourse réussie de la société à la Bourse de Francfort. Avant 2004, Bernd Kessler a occupé pendant 20 ans des postes de direction et de gestion dans le secteur aérospatial chez Honeywell International, Inc. Et sa société précédente AlliedSignal Corp. Bernd Kessler est également président de ProXES GmbH. Depuis 2010, il siège au conseil d'administration de Polaris Inc, l'une des plus grandes entreprises mondiales spécialisées dans la conception, l'ingénierie et la production de véhicules tout-terrain (ORV), qui comprennent des véhicules tout-terrain (ATV) et des véhicules côte-à-côte à usage récréatif et utilitaire, des motos, des petits véhicules (SV), des bateaux et des motoneiges. Polaris Inc. est une société publique cotée à la Bourse de New York. Il siège également au conseil d'administration de The Packaging Group GmbH.*

Le Conseil est donc désormais composé de deux administrateurs indépendants : Laurence Dors et Bernd Kessler.

Suite à la réunion du comité social et économique de Latecoere du 13 septembre 2023, Fabienne Lelandais a également été désignée comme nouvel administrateur représentant les salariés et a rejoint le conseil d'administration lors de la réunion du 18 septembre 2023.

#### **Biographie de Fabienne Lelandais :**

*Fabienne Lelandais est diplômée de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) et titulaire d'un master en management de l'environnement. Après des expériences dans l'industrie automobile et dans l'industrie des matériaux de construction, elle a rejoint Latecoere en 2016 en tant que coordinatrice de la santé et de la sécurité environnementale pour l'usine de Toulouse et actuellement pour l'ensemble de la branche Aérostructures.*

De plus, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 octobre 2023, a nommé Greg Huttner au poste de directeur général du Groupe pour accompagner la croissance de l'industrie et réaliser pleinement le plan en place pour assurer le retour à la rentabilité dans le cadre de la recapitalisation annoncée avant l'été et qui est actuellement en cours.

Thierry Mootz, continuera d'exercer les fonctions de président non exécutif du conseil d'administration.

***Biographie de Greg Huttner :***

*Greg Huttner a d'abord rejoint Latecoere en tant que membre du conseil d'administration et membre de son comité stratégique en juin 2019. Il a été nommé membre du comité exécutif du groupe et directeur général de la division Aérostructures en mars 2020, en outre directeur général délégué du groupe en août 2021 et directeur général de la division Systèmes d'interconnexion en novembre 2022. Depuis qu'il a rejoint le groupe, il a mené la transformation opérationnelle des deux divisions vers une organisation plus compétitive et plus agile dans un environnement post-Covid difficile, tout en réalisant des acquisitions transformantes pour la division Aérostructures. En outre, il a engagé le développement de l'empreinte industrielle du groupe autour de ses clusters d'Europe de l'Est et du Mexique, tout en continuant à investir dans l'ingénierie par le biais du Centre de développement des composites. Enfin, il a développé l'activité des deux divisions, avec des succès chez Airbus (A321 XLR), Boeing (737 MAX et 767) ainsi que de nouveaux clients pour le groupe tels que Pratt & Whitney, Heart Aerospace et Deutsche Aircraft.*

#### 4. COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS ET RAPPORT D'ACTIVITES

*Les éléments ci-dessous visent à mettre à jour les sections 5.1 « Activité du Groupe en 2022 », 5.2 « Activité de la société mère en 2022 », 5.3 « Activités des principales filiales et participations en 2022 » et 5.4 « Dépenses de recherche et Développement » du Document d'Enregistrement Universel 2022.*

Conformément au Règlement CE n° 2019/890 du 14 mars 2019, venant compléter le Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement et du Conseil européen, le Rapport Financier Semestriel 2023 publié le 19 septembre 2023, intégrant notamment (i) les états financiers consolidés condensés intermédiaires de Latecoere pour le semestre clos le 30 juin 2023 et le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle y afférent, tels qu'ils figurent aux pages 13 à 57 du rapport financier du premier semestre 2023 publié sur le site internet de Latecoere le 19 septembre 2023, incluant le rapport des commissaires aux comptes y afférent en page 62 ainsi que (ii) le rapport d'activité figurant en page 3 et suivantes du Rapport Financier Semestriel 2023, et incorporé par référence dans le présent Amendement.

Le Rapport Financier Semestriel 2023 et les informations qu'il contient peuvent être obtenus à l'adresse suivante : [https://www.latecoere.aero/app/uploads/2023/09/RFS\\_Latecoere\\_2023\\_FR\\_202309191844.pdf?x77856](https://www.latecoere.aero/app/uploads/2023/09/RFS_Latecoere_2023_FR_202309191844.pdf?x77856)

## 5. PERSPECTIVES ET PREVISIONS

*Les éléments ci-dessous visent à mettre à jour la section 1.2 « Objectifs et Stratégie » ainsi que les sections 5.5 « Informations sur les tendances » et 5.7.6 « Notes annexes aux comptes consolidés » du Document d'Enregistrement Universel 2022.*

Les prévisions pour l'exercice 2023 présentées ci-dessous sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Amendement et ont été établies en appliquant les principes et méthodes comptables du Groupe. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent Amendement. En outre, la matérialisation de certains risques décrits dans le chapitre 2 « *Facteurs de Risques* » du Document d'Enregistrement Universel 2022 tel que mis à jour en section 2 « *Facteurs de Risques* » du Rapport Financier Semestriel 2023 reproduit dans le présent Amendement, pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société et donc remettre en cause ces prévisions. Par ailleurs, la réalisation des prévisions suppose le succès de la stratégie de la Société. La Société ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions figurant à la présente section.

Les prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 présentées ci-dessous, et les hypothèses qui les sous-tendent, ont été établies en application des dispositions du règlement délégué (UE) n°2019/980 complétant le règlement (UE) 2017/1129 et des recommandations de l'ESMA relatives aux prévisions.

### **Prévisions du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Le 23 juin 2023, Latecoere a annoncé une croissance du chiffre d'affaires de +39 % en 2022 et une dynamique positive, notamment grâce à de récents contrats tels que les systèmes de câblage des Boeing 737 et 767 et les portes passagers en composite pour Honda Jet. L'EBITDA courant a quant à lui augmenté de 24 millions d'euros en 2022 par rapport à 2021, pour une perte nette de 8,5 millions d'euros.

Le 19 septembre 2023, le Groupe a annoncé que le premier semestre 2023 a été une période difficile pour Latecoere et l'industrie aérospatiale au sens large. La direction s'attend à ce que ces défis se poursuivent en 2023 et en 2024, avec un environnement défavorable issu de pressions inflationnistes persistantes et de perturbations de la chaîne d'approvisionnement, aggravées par l'évolution des exigences des équipementiers. La croissance du volume des OEM (*original equipment manufacturer*) pour les sous-segments du marché commercial, des jets d'affaires et de la défense continue d'améliorer les revenus globaux, tout en ajoutant des défis et des pressions sur les coûts à l'industrie pour soutenir la montée en puissance de l'activité.

Pour atténuer ces défis, Latecoere continue d'investir dans sa plateforme opérationnelle, son personnel et son empreinte géographique, créant ainsi un modèle d'entreprise plus résilient et mieux positionné pour croître avec les exigences des clients.

Les perspectives de Latecoere pour l'exercice 2023 sont les suivantes :

- augmentation du chiffre d'affaires d'environ 35% ;
- réduction des pertes d'EBITDA courant au cours du second semestre 2023, grâce à la mise en œuvre d'initiatives opérationnelles, à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement et à l'augmentation de l'activité dans les sous-segments clés des marchés commerciaux, de l'aviation d'affaires et de la défense. Il est précisé que les perspectives de résultats pour l'exercice 2023 visant à atteindre une performance stable de l'EBITDA courant par rapport à l'année précédente, tel qu'annoncé dans le communiqué de presse de la Société du 24 mars 2023 sur les résultats 2022, ne seront pas atteintes ; et
- flux de trésorerie disponibles affectés par les coûts restants de la restructuration, par l'augmentation du fonds de roulement due à la croissance des ventes et par des investissements clés visant à renforcer la position concurrentielle de Latecoere.

Latecoere a signé des contrats avec a.) Boeing pour la fourniture de systèmes de câblage pour les programmes 737 MAX et 767, b.) Airbus pour la porte d'aile supérieure de l'A321 et c.) HondaJet pour la conception et la construction de ses portes d'accès pour passagers au cours du premier semestre 2023. Ces nouveaux contrats commerciaux témoignent de la confiance des clients de Latecoere dans sa feuille de route stratégique. Latecoere continuera à s'efforcer de répondre avec succès à l'augmentation croissante de la demande dans le secteur de l'aviation de la part de ses clients OEM.

### **Hypothèses sous-jacentes**

Les perspectives et prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 présentées ci-dessus ont été établies et élaborées sur une base : a) comparable aux informations financières historiques, b) conforme aux méthodes comptables appliquées dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les prévisions présentées ci-dessus reposent notamment sur les principales hypothèses suivantes :

- (i) les taux de production et les revenus de 2023 basés sur les guidances des constructeurs aéronautiques et les performances du premier semestre 2023, qui sont et seront plus élevées qu'en 2022 ;
- (ii) l'impact en année pleine des activités de MADES et du sous-groupe Avcorp acquis respectivement le 31 mai 2022 et le 7 novembre 2022 ;
- (iii) l'intégration des activités de Figeac Aéro au Mexique, acquises le 30 septembre 2022 ;
- (iv) la cession de l'activité EWIS de Bombardier le 30 juin 2023 ;
- (v) une amélioration de la marge d'exploitation récurrente résultant : a.) de l'efficacité des coûts d'exploitation due à la mise en œuvre du plan de transformation de Latecoere, b.) d'initiatives d'amélioration de la *supply chain* et c.) de négociations commerciales visant à répercuter l'inflation des coûts dans l'ensemble du secteur ; et
- (vi) des effets négatifs non récurrents liés à la mise en œuvre du plan de transformation de Latecoere, en ce inclus l'intégration du site mexicain de Figeac Aéro la fermeture d'un site dans le périmètre d'Avcorp nouvellement acquis et la consolidation dans la région de Toulouse avec une attention particulière à la transformation du site de Montredon.

## 6. NOTES COMPLEMENTAIRES AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

Les éléments ci-dessous visent à mettre à jour la section 5.7.1. « Etat de la situation financière consolidée » et la section 6.5.1 « Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2022 » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

### Actifs incorporels :

La Société a identifié une erreur d'allocation de certains actifs incorporels classés en actifs corporels dans la présentation du bilan consolidé au 31 décembre 2022.

Le tableau ci-dessous présente le reclassement de ces actifs incorporels pratiqué dans les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2023. Il n'y a pas d'autres impacts découlant de ce reclassement.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2022 avant réallocation	Réallocation	31 déc. 2022 après réallocation
Ecart d'acquisition	80 458		80 458
Actifs incorporels	70 038	23 123	93 161
Actifs corporels	178 954	-23 123	155 832
Autres actifs financiers	8 008		8 008
Impôts différés	1 341		1 341
Instruments financiers dérivés	2 961		2 961
Autres actifs long terme	753		753
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>342 514</b>	<b>0</b>	<b>342 514</b>
Stocks et en-cours	202 546		202 546
Clients et autres débiteurs	81 364		81 364
Créances d'impôt	9 987		9 987
Instruments financiers dérivés	701		701
Autres actifs courants	3 325		3 325
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 967		73 967
Actifs destinés à être cédés	28 084		28 084
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>399 974</b>	<b>0</b>	<b>399 974</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>742 490</b>	<b>0</b>	<b>742 490</b>

### Programme de rachat d'actions :

La Société a identifié une erreur sur le tableau de synthèse à la clôture de l'exercice 2022 présenté en section 6.5.1 du document d'enregistrement universel 2022.

Le tableau ci-dessous présente une version corrigée des opérations effectuées par la Société sur ses actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2022.

	Flux bruts cumulés					
	Contrat de liquidité		Opérations réalisées hors contrat de liquidité			
Opérations	Achat	Vente	Achat	Vente	Transfert	Annulation
Nombre de titres	810 551	757 533	0	0	0	0
Cours moyen (en euros)	0,4188	0,4223	-	-	-	-
<b>MONTANT</b>	<b>339 459</b>	<b>319 906</b>	-	-	-	-

## 7. PERSONNE RESPONSABLE

*Les éléments ci-dessous visent à mettre à jour la section 7.4. « Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes » ainsi que les sections 7.5.1 « Personne responsable du document d'enregistrement universel contenant le rapport financier annuel » et 7.5.2 « Attestation du responsable du document d'enregistrement universel contenant le rapport financier annuel » du Document d'Enregistrement Universel 2022.*

### **Responsable de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2022**

Personne responsable de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2022 : Monsieur Greg Huttner, Directeur Général.

### **Attestation du responsable de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2022**

*« J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité incorporé par référence présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »*

Fait à Toulouse, le 30 octobre 2023

Monsieur Greg Huttner, Directeur Général de Latecoere

### **Commissaires aux comptes**

#### PricewaterhouseCoopers Audit

- 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, 672 006 483 RCS Nanterre
- Représenté par Madame Magali Hattou
- Nommé le 26 juillet 2023 pour une durée de six exercices
- Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

#### KPMG S.A.

- 2 Avenue Gambetta Tour Echo Paris la Défense Cedex 92 066 Courbevoie
- Représenté par Monsieur Eric Junières
- Nommé le 27 juin 2008 et renouvelé le 11 juin 2020 pour une durée de six exercices

- Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

KPMG S.A. est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

## 8. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-après reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux sections du Document d'Enregistrement Universel 2022 et du présent Amendement où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Annexes I et II du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019		Document d'Enregistrement Universel 2022	Amendement
		Chapitre/Section	Section
<b>1.</b>	<b>Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>	<b>Chapitre 7</b>	
1.1	Personnes responsables des informations continues dans le document d'enregistrement universel	7.5.1	7
1.2	Déclaration des personnes responsables	7.5.2	7
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>Chapitre 7</b>	
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.4.1	7
2.2	Changements des contrôleurs légaux	N/A	7
<b>3.</b>	<b>Facteurs de risques</b>	2.1	2
<b>4.</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	<b>Chapitre 7</b>	
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1	N/A
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	7.1	N/A
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1	N/A
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire, adresse de son site Web	7.1 / 7.3	N/A
<b>5.</b>	<b>Aperçu des activités</b>		
5.1	Principales activités	1.3	N/A
5.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2.4 / 1.3	N/A
5.2	Principaux marchés	1.1 / 1.3	N/A
5.3	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.2.3 / 1.2.4 / 1.3	1
5.4	Stratégie et objectifs	1.2	5
5.5	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.2 / 1.2.4 / 1.3 / 2.1	N/A
5.6	Position concurrentielle	2.1.2	N/A
5.7	Investissements		N/A
5.7.1	Investissements importants réalisés par l'émetteur	1.2.5 / 5.2 / 5.7.6 (Note 4)	N/A
5.7.2	Investissements importants de l'émetteur en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris, leur répartition géographique et leur méthode de financement	N/A	N/A
5.7.3	Coentreprises et entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	N/A	N/A
5.7.4	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	4.6	N/A
<b>6.</b>	<b>Structure organisationnelle</b>		
6.1	Description sommaire du Groupe	1.4	N/A
6.2	Liste des filiales importantes	1.4 / 5.7.6 (Note 3) / 5.8.4 (Note 21)	N/A
<b>7.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>		
7.1	Situation financière	5.1 / 5.2 / 5.3 / 5.4	4
7.2	Résultat d'exploitation	5.2	4

Annexes I et II du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019		Document d'Enregistrement Universel 2022	Amendement
		Chapitre/Section	Section
7.2.1	Facteurs importants	5.1.3	N/A
7.2.2	Explication des changements intervenus dans les états financiers	5.1.3	N/A
<b>8.</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>		
8.1	Capitaux de l'émetteur	5.7.5 / 5.7.6 (Note 11)	N/A
8.2	Flux de trésorerie	5.7.4	N/A
8.3	Besoins de financement et structure de financement	5.7.6 (Note 12)	N/A
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A	N/A
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements visés au point 5.7.2.	N/A	N/A
<b>9.</b>	<b>Environnement réglementaire</b>	<b>2.1</b>	<b>N/A</b>
<b>10.</b>	<b>Informations sur les tendances</b>		
10.1	Indication des principales tendances depuis la fin du dernier exercice	5.5 / 5.7.6 (Note 28)	5
10.2	Tendance connue et susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	5.5 / 5.7.6 (Note 1 et Note 28)	N/A
<b>11.</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	N/A	5
<b>12.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale</b>		
12.1	Conseil d'administration et Direction Générale	3.1 / 3.2	3
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	3.2.5	N/A
<b>13.</b>	<b>Rémunération et avantages</b>		
13.1	Rémunération et avantages versés ou octroyés	3.3	N/A
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	5.7.6 (Note 26.2) / 5.8.4 (Note 20)	N/A
<b>14.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	3.2.1	N/A
14.2	Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages	3.5.2	N/A
14.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération	3.2.4	3
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	3.4	N/A
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	3.2.1 / 3.5.4	N/A
<b>15.</b>	<b>Salariés</b>		
15.1	Nombre de salariés et répartition des effectifs	4.3.1 / 5.7.6 (Note 24)	N/A
15.2	Participations et stockoptions des mandataires	3.2.1 / 3.3 / 6.4.2	N/A
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	6.4.4 / 6.6.2	N/A
<b>16.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<b>6.4</b>	<b>N/A</b>
16.1	Franchissements de seuils	6.4.1	N/A
16.2	Existence de droits de vote différents	6.4.2 / 7.1	N/A
16.3	Informations sur le contrôle de l'émetteur	3.5.4 / 6.4	N/A
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A
<b>17.</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	<b>5.7.6 (note 26)</b>	<b>N/A</b>
<b>18.</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
18.1	Informations financières historiques	5.7 / 5.8	6

Annexes I et II du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019		Document d'Enregistrement Universel 2022	Amendement
		Chapitre/Section	Section
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	4
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	5.7.7 / 5.8.4	N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	6.3	N/A
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.1	N/A
18.7	Changement significatif de la situation financière	N/A	N/A
<b>19.</b>	<b>Informations supplémentaires</b>		
19.1	Capital social	6.4 / 6.6	1
19.1.1	Montant du capital souscrit et autorisé	6.6	N/A
19.1.2	Actions non représentatives du capital, nombre et principales caractéristiques	N/A	N/A
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	6.5.1	6
19.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A	N/A
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	6.6.1 / 6.6.2	N/A
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A	N/A
19.1.7	Historique du capital social	6.4.1 / 6.6.1	N/A
19.2	Actes constitutifs et statuts	7.1	N/A
19.2.1	Objet social	7.1.	N/A
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7.1	N/A
19.2.3	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	6.6.3	N/A
<b>20.</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>
<b>21.</b>	<b>Documents disponibles</b>	<b>7.3</b>	<b>N/A</b>